

Compte rendu de la réunion du Conseil communautaire Séance du 16 avril 2009

L'an deux mille neuf et le seize avril à 19h00, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Didier PERELLO, Président,

Étaient Présents :

Pour la commune de Bonnieux : Messieurs RUFFINATO, CASALIS, RINAUDO

Pour la commune de Goult : Messieurs PERELLO, FERRAZ, Madame BRUNEL

Pour la commune de Lacoste : Madame LOUCHE, Monsieur HAUPTMANN

Pour la commune de Lioux : Messieurs FARGE, FOURNIER

Pour la commune de Ménerbes : Messieurs ARIAS, GROSCLAUDE, RUFFINATTO

Pour la commune de Murs : Monsieur ARENA, Madame LE MAT

Pour la commune de Roussillon : Madame BONNELLY, Messieurs BONHOMME, JEAN

Pour la commune de Saint Pantaléon : Monsieur MILLE, Madame DAPRES

Secrétaire de séance : Patrice FOURNIER

1/ Approbation du compte rendu sommaire du 19 mars 2009

Unanimité.

2/ Liste des décisions du Président

Signature du devis de Luberon TP d'un montant de 37 241,05 € TTC concernant les travaux de terrassement et d'aménagement d'un parc à bois.

3/ Conservatoire des sciences géographiques

La Communauté de communes du Pont Julien va créer, à Goult, un conservatoire des sciences géographiques. Cet équipement scientifique et culturel s'inscrit dans une tradition de formation des ingénieurs scénographes sur le Luberon puisque pendant plusieurs dizaines d'années les promotions de géographes se sont succédées pour venir faire des visées astronomiques. Le Cabinet Jonathan Architectes et les scénographes d'Ame en Science ont été chargés du projet. Dans le cadre de leur étude préliminaire, ils ont examiné deux sites : l'un d'un peu moins de 200 m², l'autre de 400 m², pour accueillir une exposition permanente retraçant l'histoire de la cartographie et s'ouvrant sur les technologies du futur. Cet équipement, qui aura un rayonnement national, connaîtra probablement son prolongement économique sous la forme de micro-entreprises en cartographie qui trouveront, avec le conservatoire, un environnement favorable.

4/ Structure multi-accueil petite enfance – approbation programme et demande de subvention

Anne-Marie LE MAT présente le programme préparé par l'Atelier OSTRAKA. Il sera proposé 15 places à son ouverture prévue en septembre 2010, le bâtiment pourra toutefois accueillir une extension de cette capacité de 5 places. Surface totale du bâtiment de 338 m² agrémenté d'un préau de 50 m² et 500 m² sont prévus pour les abords extérieurs.

Son fonctionnement respectera les principes des multi-accueils : adaptabilité des espaces et réactivité face à la demande, avec la possibilité d'accueillir des enfants durant des temps très variables (accueil d'urgence, ponctuel, régulier).

La communauté souhaite participer au programme AGIR PREBAT de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'ADEME, dans le cadre de l'appel à projets « 100 bâtiments exemplaires à basse consommation énergétique en PACA ».

Dans ce même contexte, le projet visera la labellisation « Bâtiment Durable Méditerranéen » (BDM).

Le montant total de l'opération s'élève à 886 037 €HT, subventionnée à hauteur de 45 %.

Claude JEAN soulève la question de l'assainissement pour l'ensemble de la zone d'activité ; il s'agit, en effet, d'un problème à étudier lors de la mise en oeuvre de la tranche 2 du Parc d'activités de Pied-Rousset. Unanimité.

5/ Zone artisanale de Gallas à Lioux – Vente des lots n°1 et 4 (régularisation)

Lot n°1 à M. Daniel ALARCON (SCI DAM TAM) pour un montant de 105 622,33 €.

Lot n°4 à M. Benoît MAIRE pour un montant de 105 980, 86 €.

Unanimité.

6/ DM n°1 – budget annexe ZA Lioux

Ouverture de crédit compte 1641 – opérations financières - 513 382,64 € pour remboursement anticipé partiel du prêt relais du 21 juin 2007 contracté avec la Caisse d'Epargne.

Unanimité.

7/ DM n°1 – budget principal

Ouverture de crédit compte 1641 – opérations financières - 132 743 € pour remboursement anticipé partiel du prêt relais du 4 août 2008 contracté avec la Caisse d'Epargne.

Unanimité.

8/ Convention de mise à disposition et d'exploitation d'un parc à bois avec l'ONF

Le Conseil approuve, à l'unanimité, la convention de mise à disposition et d'exploitation d'un parc à bois avec l'ONF pour une durée de 3 années et fixe le loyer annuel à 2700 € charges comprises.

9/ Redevance ordures ménagères pour l'année 2009

Didier PERELLO précise aux membres du conseil communautaire qu'il n'y aura pas d'augmentation de la redevance en 2009.

Les tarifs sont déterminés selon les catégories et la grille tarifaire suivantes :

Catégories	Tarifs (arrondis à l'euro)
Résidence principale	
	1 personne
	157
	2 personnes
	182
	3 personnes
	207
	4 personnes
	231
	5 personnes
	256
Résidence secondaire	Forfaitaire
	207
Gîte	(uniquement pour les agriculteurs)
	jusqu'à 2 pers
	157
	jusqu'à 4 pers
	182
	au-delà de 4 p
	207
Location saisonnière	nb de chambres
	1 chambre
	157
	2 chambres
	207
	3 chambres
	256
	4 chambres
	306
	5 chambres
	355
	6 chambres
	405
	7 chambres
	454
	8 chambres
	504
	9 chambres
	553
	10 chambres
	603
Chambre d'hôtes	
	jusqu'à 3 ch
	157
	4 et 5 ch
	182
Table d'hôtes	jusqu'à 10 pers
	207
Chambre d'hôtes / table d'hôtes	
	jusqu'à 3 ch
	256
	4 et 5 ch
	281
Hôtel (sans restaurant)	
	jusqu'à 10 ch
	207
	au-delà de 10 ch
	405

Restaurant		
	moins de 30 places	306
	de 30 à 60 places	405
	au-delà de 60 places	603
Hôtel et Restaurant		
	moins 10 ch / - 30 places	405
	moins 10 ch / 30 à 60 places	504
	moins 10 ch / + 60 places	702
	plus 10 ch / - 30 places	603
	plus 10 ch / 30 à 60 places	702
	plus 10 ch / + 60 places	900
Café	Forfaitaire	256
Café et Restaurant		
	moins de 30 places	454
	de 30 à 60 places	553
	au-delà de 60 places	751
Commerce non alimentaire	Forfaitaire	157
Commerce alimentaire	Forfaitaire	256
Petite surface	Forfaitaire	355
Cave vinicole		
	cave privée et domaine	157
	coopératives	207
Profession libérale, gendarmerie, pompiers, poste	Forfaitaire	157
Mairie		
	Commune – 500 h	182
	Commune + 500 h	256

Artisan (maçon, plombier, peintre, menuisier, électricien, etc.) : Forfait de 100 € à l'année.

Si l'artisan justifie qu'il amène régulièrement ses déchets au SIRTOM (sur présentation des tickets remis), il ne paiera pas la redevance ordures ménagères pour son activité. L'artisan recevra sa redevance en fin d'année.

Une redevance spécifique est appliquée pour les activités suivantes :

Bonnieux : Camping : 1 000 €, Colonie Air France : 1 000 €

Lacoste : Savannah Collège of Art and Design : 1 400 €, Les Carrières du Château : 1 000 €

Lioux : Centre Hospitalier de St Lambert : 3 240 €

Ménerbes : Centre de convalescence : 1 500 €

Murs : Village Vacances Familles : 1 600 €

Roussillon : Camping Arc en Ciel : 900 €, Institut Géographique National : 550 €

Unanimité.

10/ Fixation des tarifs des photocopies

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'augmenter les tarifs des photocopies comme suit :

Photocopie	Tarifs 2006	Tarifs 2009
Couleur		
Format A4	0,20 €	0,50 €
Format A 3	0,40 €	1 €
En noir		
Format A4 sur papier blanc	0,025 €	0,10 €
Format A 3 sur papier blanc	0,050 €	0,20 €
Format A4 sur papier couleur	0,030 €	0,15 €
Format A 3 sur papier couleur	0,060 €	0,30 €

Il est rappelé que ce service est réservé exclusivement aux associations.

11/ Rapport annuel du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2008

Unanimité.

12/ Questions diverses

. Rural détour 2009 :

- Murs : dimanche 11 octobre 2009
- Roussillon : mercredi 14 octobre 2009
- Goult : samedi 17 octobre 2009
- Lacoste : dimanche 18 octobre 2009

. Défi Crèche : Société commune entre le groupe Caisse d'Epargne et Crèche Attitude propose une multitude de services dont la gestion de crèche, l'aide au recrutement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Vu pour être affiché, le 23 avril 2009, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.